



Aperçu de la session d'automne 2021 – Réseau suisse des droits de l'enfant

De nombreux objets en lien avec les droits de l'enfant sont inscrits à l'ordre du jour de la session d'automne :

Lors de la prochaine session parlementaire, le **Conseil national** abordera plusieurs objets importants du point de vue des droits de l'enfant. Il s'agit notamment de l'objet qui propose de compléter [la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme](#). Le but de cette révision est la création d'une institution nationale des droits de l'homme (INDH) qui soit en mesure de renforcer la protection et la promotion des droits humains en Suisse. Le Conseil des Etats s'est déjà penché sur ce projet. La Commission de politique extérieure du Conseil national s'écarte de la décision du Conseil des Etats en choisissant de ne pas inscrire dans la loi une liste exhaustive des tâches dévolues à l'INDH. L'objet est maintenant à l'ordre du jour du Conseil national. Le Réseau suisse des droits de l'enfant s'engage, avec la plateforme des ONG suisses pour les droits humains, en faveur d'une institution nationale des droits de l'homme crédible et recommande au Conseil national s'aligner avec la proposition majoritaire de sa commission en ancrant dans la loi un catalogue de tâches ouvert. Une autre problématique centrale sera soulevée avec la motion "[Inscrire l'éducation sans violence dans le CC](#)" de la conseillère nationale Bulliard-Marbach. La motion souhaite protéger les enfants contre les châtiments corporels, les violences psychologiques et contre toute forme de rabaissement. D'autres interventions au programme du Conseil national concernent [la santé des enfants et des jeunes](#). Le conseiller national Lohr demande, par le biais d'une motion, qu'une stratégie nationale soit élaborée pour permettre aux enfants et aux jeunes de développer leur potentiel de santé de manière optimale.

Des objets en lien avec la politique familiale sont en outre à l'ordre du jour des deux chambres : le Conseil national traitera du postulat de commission "[Modèles de congé parental. Analyse économique globale \(coûts-bénéfices\)](#)", tandis que le Conseil des Etats se penchera sur la motion de Baume-Schneider concernant [la création d'un observatoire national de la petite enfance](#).

Au **Conseil des Etats**, les objets pertinents du point de vue des droits de l'enfant sont les suivants : la motion de la Commission de l'éducation du Conseil national demandant au Conseil fédéral de [combler les lacunes de l'Agenda Intégration afin de garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse](#). La motion de Baume-Schneider demande au Conseil fédéral de trouver des solutions pragmatiques en situation de crise pour le soutien des personnes sans statut légal. Ces personnes n'ont pas accès aux mesures de compensation de salaire ni à l'aide sociale ordinaire ni au système sanitaire. La difficulté d'accès aux prestations de soutien dans des situations de précarité touche tout particulièrement les enfants. Enfin, le Conseil des Etats abordera la motion de la conseillère nationale Yvonne Feri qui demande [une campagne sur les réseaux sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement](#). Le Conseil national a d'ores et déjà accepté la motion. La commission du Conseil des Etats chargée de l'examen préalable s'est aussi positionnée unanimement en faveur de la motion.



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

Les programmes de session et ordres du jour peuvent encore faire l'objet de modifications et peuvent être consultés aux liens suivants : [Conseil national](#) | [Conseil des États](#)



Semaine de session 1

Conseil national

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13.09.2021	14.09.2021	15.09.2021	16.09.2021	17.09.2021
	Objet du CF Mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Loi		Objet du CF Loi sur les produits du tabac	
	19.073		15.075	
	Objet du CF Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations		Motion Roduit Benjamin Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents	
	21.018		19.4069	
			Motion Lohr Christian Santé des enfants. Une stratégie nationale	
			19.4070	
			Objet du CF Encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024	
			20.030	
			Motion Herzog Eva Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul	
			20.4463	
			Postulat CSSS-CN Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices)	
			21.3961	



Semaine de session 1

Conseil des Etats

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13.09.2021	14.09.2021	15.09.2021	16.09.2021	17.09.2021
	Initiative parlem. Romano Marco	Initiative parlem. Jositsch Daniel	Initiative parlem. Christa Markwalder	
	Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant	Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers.	Frais pour l'accueil extrafamilial. Déduction fiscale de 25 000 francs au maximum par enfant et par an	
	13.478	16.408	20.455	
		Objet du CF Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions		
		18.043		
		Objet du CF Mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Loi		
		19.073		
		Motion Baume-Schneider Elisabeth		
		Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal		
		20.3420		



Semaine de session 2

Conseil national

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
20.09.2021	21.09.2021	22.09.2021	23.09.2021	24.09.2021
Motion Français Olivier	Postulat Trede Aline	Objet du CF		
Pour une autorisation de conduire des quadricycles légers dès 16 ans	Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe	év. Loi sur les produits du tabac		
20.4573	21.3078	15.075		

Semaine de session 2

Conseil des États

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
20.09.2021	21.09.2021	22.09.2021	23.09.2021	24.09.2021
Objet du CF		Interpellation Carobbio Guscetti Marina	Motion CSEC-CN	
Loi sur les produits du tabac		Disparition de migrants mineurs non accompagnés. Que compte faire le Conseil fédéral ?	Comblent les lacunes de l'Agenda Intégration. Garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse	
15.075		21.3701	21.3964	

Objet du CF
év. Encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024
20.030

Objet du CF
Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac). Initiative populaire
20.068



Semaine de session 3

Conseil national

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
27.09.2021	28.09.2021	29.09.2021	30.09.2021	01.10.2021

Postulat
Feri Yvonne

Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police ?

19.4016

Postulat
Regazzi Fabio

Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet

19.4105

Motion
Schlöpfer Therese

Pas de droit de séjour en cas d'abus sexuel et de violence à l'encontre de femmes ou d'enfants

19.4191

Motion
Schlöpfer Therese

Combattre systématiquement les mariages d'enfants

19.4261

Motion
Bulliard-Marbach Christine

Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet

19.4349



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

Motion

Bulliard-Marbach Chris-
tine

**Inscrire l'éducation
sans violence dans le
CC**

19.4632

Motion

Marti Samira

**Situation dramatique
sur l'île de Lesbos. La
Suisse doit agir !**

20.3024

Motion

Markwalder Christa

**Pas d'interruption d'un
apprentissage en
cours à l'échéance
d'une longue procé-
dure d'asile. Permettre
aux demandeurs
d'asile déboutés de
terminer leur formation
en cours**

20.3322



Semaine de session 3

Conseil des Etats

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
27.09.2021	28.09.2021	29.09.2021	30.09.2021	01.10.2021

Motion
Feri Yvonne

Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement

20.3687

Motion
Groupe BD

Etendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole

19.3446

Motion
Lohr Christian

Allocation pour impotent. Pour la remise automatique d'une carte de légitimation

20.3691

Interpellation
Vara Céline

Études épidémiologiques sur la présence de néonicotinoïdes dans le liquide céphalo-rachidien des enfants

21.3612

Motion
Funciello Tamara et
Vincenz-Stauffacher Susanne

Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul

20.4451 et 20.4452

Interpellation
Vara Céline

Les doulas en complément des sages-femmes, un modèle pour un meilleur accompagnement autour de la grossesse

21.3699

Postulat
Baume-Schneider Elisabeth

Un observatoire national de la petite enfance

21.3741



Session d'automne 2021 : aperçu des objets en lien avec les droits de l'enfant

Objet du Conseil fédéral

15.075

Loi sur les produits du tabac

Le Parlement souhaite instaurer une réglementation plus stricte de la gestion des produits du tabac. La nouvelle loi sur les produits du tabac devrait, selon la volonté de la CSSS-CE, constituer un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac". Le Conseil des Etats adopte aussi la voie plus libérale choisie par le Conseil national : l'interdiction de la publicité dans les médias sur papier et les sites internet est valable uniquement lorsque ces médias s'adressent directement aux mineurs. En revanche, la publicité pour les produits du tabac et les cigarettes électroniques serait interdite sur les affiches visibles depuis l'espace public, dans les cinémas, les transports publics, les bâtiments et les terrains de sport. L'objet retourne une nouvelle fois au Conseil national. Il paraît d'ores et déjà clair que l'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » sera soumise au vote.

Objet du Conseil fédéral

19.073

Mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Loi

Le 13 décembre 2019, le Conseil fédéral a approuvé le projet portant sur la création d'une institution nationale des droits de l'homme (INDH). Ce faisant, il renforce son engagement en faveur des droits de l'homme, qui sont par ailleurs inscrits dans la Constitution fédérale suisse. En optant pour le modèle d'une structure de droit public, le Conseil fédéral respecte les résultats de la procédure de consultation. L'INDH sera indépendante, garantira une représentation pluraliste des forces sociales concernées et bénéficiera d'une aide financière annuelle de la Confédération. Le projet vise à remplacer le projet-pilote par une INDH durable et ancrée dans la loi sous la forme d'une corporation de droit public. Ce modèle tient dûment compte des résultats de la consultation et des prescriptions de l'ONU. Afin d'éviter toute interruption entre le projet-pilote, qui arrivera à échéance fin 2020, et la création de l'institution appelée à lui succéder, il est en outre proposé de prolonger de deux ans le mandat du projet-pilote.

Le Conseil des Etats s'est exprimé en faveur d'une institution nationale des droits de l'homme. La Commission de politique extérieure du Conseil national s'écarte de la décision du Conseil des Etats en choisissant de ne pas inscrire dans la loi une liste exhaustive des tâches dévolues à l'INDH. Le Réseau suisse des droits de l'enfant s'engage également, ensemble avec la plateforme des ONG suisses pour les droits humains, en faveur de cette option et recommande au Conseil national de s'aligner avec la proposition majoritaire de sa commission.



Objet du Conseil fédéral

18.043

Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Afin de permettre aux juges de sanctionner les infractions de manière appropriée, le Conseil fédéral propose d'adapter les peines encourues pour différentes infractions dans le code pénal. Il s'agit en première ligne des infractions impliquant de la violence et celles contre l'intégrité sexuelle, dont les victimes sont souvent des femmes et des enfants. A l'avenir, ce type de délits devrait être sanctionné plus sévèrement. Le projet instaure une peine privative de liberté minimale d'un an pour tout acte d'ordre sexuel qui ne constitue pas un viol commis sur des enfants de moins de douze ans. Cette mesure vise à prendre en considération le fait que les jeunes victimes sont particulièrement vulnérables. En cas de viol, la peine minimale est une peine privative de liberté de deux ans. En même temps, le Conseil fédéral vise aussi à rééquilibrer les peines entre elles.

Le Conseil des Etats, qui veut rendre plus sévères les sanctions pour certains délits, ne souhaite cependant pas introduire des peines minimales, contrairement au Conseil fédéral. Les adaptations concernent avant tout les personnes qui se rendent coupables de voies de fait envers les policiers, les secouristes ou les pompiers. Les peines seront également adaptées en ce qui concerne les lésions corporelles graves ou les infractions contre le patrimoine commises par métier. La révision du droit pénal relatif aux infractions sexuelles devrait cependant être dissocié de cette harmonisation et être abordé séparément.

Objet du Conseil fédéral

20.030

Encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024

Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 et l'a transmis au Parlement. Les trois axes stratégiques actuels de la politique culturelle de la Confédération - participation culturelle, cohésion sociale et création et innovation - sont maintenus. Le Conseil fédéral entend poser un accent sur la transformation numérique dans l'encouragement de la culture. Des moyens financiers à hauteur de 934,5 millions de francs sont prévus pour la mise en œuvre du message. Les enfants et les jeunes sont concernés par ce message dans la mesure où le programme « Jeunesse et musique », mis en œuvre en collaboration avec les cantons, offre un encouragement ciblé aux enfants talentueux dans le domaine de la musique.

Objet du Conseil fédéral

20.068

Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac). Initiative populaire

L'initiative veut endiguer la publicité pour les produits du tabac lorsque celle-ci touche les enfants ou les jeunes. Elle demande que les affiches publicitaires pour les cigarettes dans l'espace public soient interdites dans tous les cantons de Suisse. La publicité pour le tabac au cinéma, sous forme d'annonces, de sponsoring de festivals et de publicité en ligne devrait aussi être interdite à l'avenir. L'initiative a été lancée par les grandes organisations dans le domaine de la santé, parmi lesquelles les Médecins de famille et de l'enfance, la Ligue suisse contre le cancer, la Société Suisse des Pharmaciens, des ligues pulmonaires cantonales, l'Association Suisse des Droguistes, la FMH, les pédiatres, spécialistes des poumons et cardiologues. L'initiative reçoit aussi le soutien du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse.

Le Conseil national recommande de rejeter l'initiative, tout comme la commission du Conseil des Etats en charge de l'examen préalable.



Objet du Conseil fédéral

21.018

Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations

Lors de sa séance du 3 février 2021, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif au Pacte mondial sur les migrations. Le Pacte mondial sur les migrations, que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté en décembre 2018, est un cadre d'action global destiné à améliorer la coopération internationale dans le domaine des migrations transnationales. Ce pacte vise à poser des principes et des objectifs communs afin de rendre les migrations plus sûres et plus ordonnées à l'échelle mondiale et de réduire la migration irrégulière. Le pacte se réfère à différents objectifs dont ceux du développement durable et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais aussi à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. 15 des 23 objectifs du pacte s'adressent aux enfants et comment ils peuvent être mieux protégés au niveau national, régional et global. Il s'agit d'objectifs contraignants sur le plan politique et de principes directeurs, mais non de fondements juridiques impératifs. Le pacte mondial de l'ONU sur les migrations reconnaît les jeunes migrants avant tout comme des enfants dont l'intérêt doit être déterminant dans les actions entreprises dans le contexte migratoire.

Durant la session d'hiver 2018, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de lui soumettre la demande d'acceptation du pacte mondial sur les migrations sous forme d'un simple arrêté fédéral. Du point de vue du Réseau suisse des droits de l'enfant, la signature de ce cadre réglementaire renforcerait clairement les droits des enfants et des jeunes en Suisse, que ce soit à travers une coopération internationale efficace pour la protection des enfants ou par l'amélioration de la protection des enfants migrants, en particulier face aux risques de traite d'êtres humains et d'exploitation. Le pacte offre une opportunité pour placer l'intérêt supérieur de l'enfant au centre, afin qu'on puisse offrir aux enfants et aux jeunes des perspectives d'avenir durables (plus d'informations dans [l'article en ligne du Réseau suisse des droits de l'enfant](#)).

Le Conseil des Etats souhaite suspendre les discussions sur le Pacte mondial sur les migrations de l'ONU dans l'attente des résultats de la sous-commission « soft law ». Le Conseil national devra maintenant se prononcer sur cette suspension.

Initiative parlementaire Romano Marco

13.478

Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant

L'initiative souhaite modifier la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant. Les commissions de la santé publique des deux chambres ont donc élaboré un projet.

A l'avenir, les parents qui adoptent un enfant doivent eux-aussi bénéficier d'un congé d'adoption d'une durée de 14 jours au maximum. Le Conseil national a approuvé l'introduction des allocations en cas d'adoption par 123 voix contre 70 et une abstention. L'objet est maintenant au programme du Conseil des Etats. La version approuvée par le Conseil national prévoit que le congé d'adoption ne puisse être pris que lorsque l'enfant a moins de quatre ans au moment de l'adoption. Le congé d'adoption de 14 jours au maximum peut aussi être pris par jours individuels.

Initiative parlementaire Jositsch Daniel

16.408

Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers

En vertu de l'article 187 CP, les actes d'ordre sexuel commis avec des enfants ou des jeunes de moins de 16 ans peuvent être punis d'une peine relativement légère (jusqu'à une simple peine pécuniaire), quel que soit l'âge de la victime. En cas de cumul d'infractions d'ordre sexuel (par ex. avec les art. 189 ou 190), la quotité supérieure de la peine (jusqu'à quinze ans) peut être prononcée, mais la peine plancher ne varie pas. L'initiative souhaite mieux distinguer les actes commis avec des jeunes de moins de 16 ans de ceux commis avec des enfants de moins de 12 ans et d'instaurer des peines planchers dans les deux cas. Les deux commissions des affaires juridiques ont donné suite à l'initiative.

Le Conseil des Etats a décidé de prolonger le délai de traitement de l'objet jusqu'à la session d'été 2021.



Initiative parlementaire Markwalder Christa

20.455

Frais pour l'accueil extrafamilial. Déduction fiscale de 25 000 francs au maximum par enfant et par an

L'auteure de l'initiative demande qu'un montant maximal de 25 000 francs par an et par enfant, correspondant à des frais de garde par des tiers puisse être déduit du revenu dans le calcul des impôts. Les commissions de l'éducation des deux chambres ont déjà donné suite à l'initiative et ont élaboré un fondement juridique correspondant. Le Conseil national s'est exprimé en faveur de montants nettement plus élevés pouvant être déduits des impôts en ce qui concerne le recours à l'accueil extrafamilial d'enfants. Il rejette en revanche une augmentation générale des déductions pour enfants.

L'objet doit maintenant être traité par le Conseil des Etats.

Motion

19.3446

Etendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une modification de la loi sur les allocations pour perte de gain qui permette d'étendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole, au moyen des deux mesures suivantes :

1. la conjointe ou la partenaire enregistrée perçoit un salaire en espèces en qualité de membre de la famille participant aux travaux de l'exploitation ; ce salaire est déclaré à l'AVS et versé sur un compte ouvert au nom de la conjointe ou de la partenaire enregistrée, ou
2. la conjointe ou la partenaire enregistrée est inscrite comme travailleuse indépendante auprès de la caisse de compensation ; le revenu agricole est réparti entre les deux conjoints ou partenaires enregistrés et déclaré à l'AVS.

Le Conseil national a accepté la motion. Le Conseil fédéral demandait quant à lui son rejet.

Motion Schläpfer Therese

19.4191

Pas de droit de séjour en cas d'abus sexuel et de violence à l'encontre de femmes ou d'enfants

L'auteure de la motion demande que la législation soit modifiée de manière à ce que les étrangers qui ont commis des actes de violence domestique à l'encontre de femmes ou d'enfants soient systématiquement renvoyés de Suisse. L'objet sera traité pour la première fois par le Conseil national. Le Conseil fédéral demande de rejeter la motion.

Motion Roduit Benjamin

19.4069

Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents

La motion demande qu'une vaste étude soit réalisée sur la santé des enfants et des jeunes, leur quotidien ayant été fortement affecté par les conséquences du covid-19. Le Conseil fédéral est chargé d'intégrer les enfants et les jeunes dans le programme national Human-Biomonitoring. Les résultats scientifiques qui en découleront devront permettre de combler des lacunes dans les connaissances sur la santé des enfants et des jeunes et d'améliorer leur situation en matière de santé en Suisse.

Le Conseil national aborde la motion en tant que conseil prioritaire.



Motion Lohr Christian

19.4070

Santé des enfants. Une stratégie nationale

La motion demande au Conseil fédéral de présenter au Parlement une stratégie nationale en faveur de la santé des enfants et des adolescents. Cette stratégie inclura des objectifs, un plan d'action, et une solution de financement ciblé à long terme.

Outre la santé, les domaines politiques concernés (formation, social), les conditions générales, l'environnement et les phases de la vie sont à prendre en compte. La stratégie en question doit s'intégrer à la réflexion stratégique pour l'Agenda 2030.

Le Conseil national est prioritaire pour le traitement de cette motion. Le Conseil fédéral demande son rejet.

Motion Bulliard-Marbach Christine

19.4349

Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet

Le Conseil fédéral est chargé, sur la base de la Stratégie Suisse numérique et de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques pour les années 2018 à 2022, de mettre en place des actions concrètes afin de combattre efficacement la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet dans notre pays. Il comptera à cet effet évidemment sur la collaboration des cantons ainsi que sur la participation des organisations spécialisées dans la protection de l'enfance et de la jeunesse et des représentants de la branche.

Le Conseil fédéral recommande de rejeter la motion. Le Conseil national la traite en tant que conseil prioritaire.

Motion Schlöpfer Therese

19.4261

Combattre systématiquement les mariages d'enfants

L'auteure de la motion demande que les bases légales soient complétées de manière à présumer d'office que l'infraction pénale de mariage forcé est constituée dès lors qu'un des conjoints a moins de 16 ans. L'objet sera traité pour la première fois par le conseil. Le Conseil fédéral demande de rejeter la motion.

Motion Bulliard-Marbach Christine

19.4632

Inscrire l'éducation sans violence dans le CC

La motion charge le Conseil fédéral de compléter le Code civil suisse (CC) d'un article garantissant aux enfants le droit à une éducation sans violence. Les enfants doivent ainsi être protégés contre les châtiments corporels, les violences psychologiques et contre toute forme de rabaissement.

Le Conseil national traite la motion en tant que conseil prioritaire. Le Conseil fédéral recommande de la rejeter.

Motion Marti Samira

20.3024

Situation dramatique sur l'île de Lesbos. La Suisse doit agir !

Le Conseil fédéral est chargé d'exploiter entièrement les capacités des centres fédéraux et cantonaux pour requérants d'asiles. Des migrants se trouvant dans les îles grecques seront amenés directement en Suisse, où une procédure d'asile en bonne et due forme leur sera assurée. Le Conseil fédéral appellera par ailleurs d'autres Etats à faire de même.

Le Conseil national traite la motion en tant que conseil prioritaire. Le Conseil fédéral recommande de la rejeter.



Motion Markwalder Christa

20.3322

Ne pas interrompre l'apprentissage des requérants d'asile déjà intégrés dans le marché suisse de l'emploi

La motion charge le Conseil fédéral de modifier la législation et la pratique de manière à ce que les requérants d'asile qui ont valablement conclu un contrat d'apprentissage ou de formation et sont intégrés dans le marché suisse de l'emploi puissent poursuivre et terminer leur formation. Le Conseil national traite la motion en tant que conseil prioritaire. Le Conseil fédéral recommande de la rejeter.

Motion Baume-Schneider Elisabeth

20.3420

Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal

Le Conseil fédéral est invité à proposer des solutions pragmatiques de soutien et de collaboration avec les organisations d'entraide pour venir en aide, lors de crises telles que celle du Covid-19, aux personnes sans statut légal (sans papiers ou autorisation de séjour valable et/ou qui travaillent avec des statuts précaires dans l'économie domestique, la restauration, la construction...) et qui n'ont pas accès aux mesures de compensation de salaire ni à l'aide sociale ordinaire ni au système sanitaire. Les enfants issus de familles sans statut légal sont tout particulièrement concernés.

Le Conseil des Etats a renvoyé la motion à la commission concernée pour un examen préalable. La commission emboîte le pas au Conseil fédéral et recommande aussi de rejeter la motion. Le Conseil des Etats va en débattre à nouveau dans la situation actuelle.

Motion Feri Yvonne

20.3687

Campagne sur les médias sociaux pour sensibiliser les enfants et les jeunes au harcèlement et au cyberharcèlement

L'auteure de la motion charge le Conseil fédéral de lancer une campagne nationale pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux risques que représentent le harcèlement et le cyberharcèlement, et aux conséquences pénales que ces pratiques peuvent avoir. Pour prévenir leur développement, la campagne portera autant sur le rôle de l'auteur de l'infraction que sur celui de spectateur.

Le Conseil national a déjà accepté la motion. La commission du Conseil des Etats en charge de l'examen préalable recommande également à l'unanimité de l'accepter. L'objet est maintenant au programme du Conseil des Etats.

Motion Lohr Christian

20.3691

Allocation pour impotent. Pour la remise automatique d'une carte de légitimation

La motion demande au Conseil fédéral de créer les bases légales nécessaires afin que la carte de légitimation AI attestant la perception d'une allocation pour impotent soit délivrée non pas sur demande expresse, mais automatiquement (comme c'est le cas pour les cartes de légitimation attestant la perception d'une rente AI). Cette mesure sera mise en place notamment pour les catégories de personnes suivantes : enfants bénéficiant d'une allocation pour impotent ; adultes percevant une allocation pour impotent, mais pas de rente d'invalidité ; retraités percevant une allocation pour impotent.

Le Conseil national a déjà accepté la motion. La Commission de la santé publique du Conseil des Etats recommande également de l'accepter. Elle est maintenant à l'ordre du jour du Conseil des Etats.



Motion Funicello Tamara

20.4451

Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer ou de coordonner à l'échelle nationale des permanences professionnelles fournissant par téléphone ou en ligne, 24 heures sur 24, des conseils aux victimes d'actes de violence et aux autres personnes concernées par ces actes. Le réseau mis en place répondra aux exigences de l'art. 24 de la Convention d'Istanbul, sera facile d'accès et sera largement connu au sein de la population.

Le Conseil national a déjà approuvé l'objet qui est maintenant à l'ordre du jour du Conseil des Etats.

Motion Vincenz-Stauffacher Susanne

20.4452

Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer ou de coordonner à l'échelle nationale des permanences professionnelles fournissant par téléphone ou en ligne, 24 heures sur 24, des conseils aux victimes d'actes de violence et aux autres personnes concernées par ces actes. Le réseau mis en place répondra aux exigences de l'art. 24 de la Convention d'Istanbul, sera facile d'accès et sera largement connu au sein de la population.

Le Conseil national a déjà approuvé l'objet qui est maintenant à l'ordre du jour du Conseil des Etats.

Motion Herzog Eva

20.4463

Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la convention d'Istanbul

Le Conseil fédéral est chargé d'instaurer ou de coordonner à l'échelle nationale des permanences professionnelles fournissant par téléphone ou en ligne, 24 heures sur 24, des conseils aux victimes d'actes de violence et aux autres personnes concernées par ces actes. Le réseau mis en place répondra aux exigences de l'art. 24 de la Convention d'Istanbul, sera facile d'accès et sera largement connu au sein de la population.

Le Conseil fédéral soutient la motion. Il estime néanmoins que ce sont les cantons qui sont compétents pour la mise en place d'une telle offre de conseil. Dans la mesure où les cantons expriment la volonté de créer ce type d'offre, le Conseil fédéral accepte d'en assumer la coordination.

Le Conseil des Etats s'est déjà positionné en faveur de l'objet. C'est maintenant au tour du Conseil national d'en débattre.

Motion Français Olivier

20.4573

Pour une autorisation de conduire des quadricycles légers dès 16 ans

Afin de permettre une meilleure concordance avec les réglementations en vigueur des différents usagers de la route et de s'approcher des règles appliquées dans les pays limitrophes, il est demandé au Conseil fédéral de modifier l'OAC à l'article 6 afin d'autoriser, à partir de 16 ans, la conduite des quadricycles légers, dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h.

Le Conseil des Etats a déjà accepté la motion qui est maintenant au programme du Conseil national.



Motion WBK-NR

21.3964

Comblent les lacunes de l'Agenda Intégration. Garantir l'égalité des chances pour tous les jeunes en Suisse

La motion charge le Conseil fédéral :

1. de soutenir les cantons dans la mise en œuvre et le financement de mesures visant à promouvoir l'aptitude des adolescents et des jeunes adultes en provenance de l'UE, de l'AELE ou d'Etats tiers et arrivés tardivement en Suisse à suivre une formation professionnelle,
2. d'évaluer le programme pilote " Préapprentissage d'intégration Plus ", d'y apporter au besoin des modifications en fonction des expériences réalisées et de pérenniser les contributions versées par la Confédération aux cantons à ce titre, et
3. de prévoir, en collaboration avec les cantons, des mesures permettant de mieux atteindre le groupe cible (information préalable systématique et offres de conseil et d'analyse du potentiel). Le Conseil des Etats aborde la motion en tant que conseil prioritaire.

Postulat Feri Yvonne

19.4016

Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police ?

Le postulat d'Yvonne Feri prie le Conseil fédéral de procéder à un examen de la pratique de Fedpol et de présenter un rapport sur sa manière de gérer les dénonciations dans le domaine de la pédocriminalité (en particulier aussi à l'étranger) et sur les mesures qui permettraient d'améliorer la situation.

Le Conseil national aborde le postulat en tant que conseil prioritaire. Le Conseil fédéral demande de le rejeter.

Postulat Regazzi Fabio

19.4105

Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet

Le postulat de Fabio Regazzi charge le Conseil fédéral d'examiner quelles mesures juridiques ou autres doivent être prises pour lutter efficacement contre la diffusion en temps réel de prostitution infantile.

Le Conseil national aborde le postulat en tant que conseil prioritaire. Le Conseil fédéral demande de le rejeter.

Postulat Trede Aline

21.3078

Analyse actuelle du budget de Jeunesse et Sport prenant en compte le critère du sexe

Le postulat charge le Conseil fédéral d'effectuer une analyse du budget de Jeunesse et Sport de l'Office fédéral du sport (OFSP) prenant en compte le critère du sexe et d'élaborer un rapport sur la question.

Le Conseil national aborde le postulat en tant que conseil prioritaire. Le Conseil fédéral recommande de l'accepter.

Postulat Baume-Schneider Elisabeth

21.3741

Un observatoire national de la petite enfance

Le postulat charge le Conseil fédéral est chargé d'étudier la possibilité de créer un observatoire fédéral de la petite enfance. Organiser, dans le cadre des compétences constitutionnelles, les échanges nécessaires d'informations et d'expériences entre les différents niveaux et domaines de compétences contribuerait à combler les lacunes en matière de concertation et de coordination. Un tel observatoire améliorerait la coopération en matière de politique de la petite enfance et le développement d'une stratégie concertée et adaptée aux différentes réalités

Le Conseil des Etats aborde l'objet en tant que conseil prioritaire.



Postulat CSSS-CN

21.3961

Modèles de congé parental. Analyse économique globale (coûts-bénéfices)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter une analyse économique globale coûts-bénéfices des différents modèles de congé parental. Cette analyse comprendra une simulation et une estimation des conséquences économiques à long terme de chaque modèle. Les expériences faites à l'étranger (Islande, Suède, Allemagne, etc.) seront prises en considération.

Le Conseil national est prioritaire pour le traitement de ce postulat.

Interpellation Vara Céline

21.3612

Études épidémiologiques sur la présence de néonicotinoïdes dans le liquide céphalo-rachidien des enfants

L'auteure de l'interpellation demande au Conseil fédéral de fournir des réponses aux questions sur l'impact des pesticides de synthèse sur la santé humaine et plus spécifiquement celle des enfants.

Interpellation Vara Céline

21.3699

Les doulas en complément des sages-femmes, un modèle pour un meilleur accompagnement autour de la grossesse

L'auteure de l'interpellation pose plusieurs questions sur l'évaluation que le Conseil fédéral ferait du soutien apporté aux parents par des doulas autour de l'accouchement, entre autres sur les voies d'une reconnaissance (p. ex. LAMal).

Interpellation Carobbio Guscetti Marina

21.3701

Disparition de migrants mineurs non accompagnés. Que compte faire le Conseil fédéral?

Face aux chiffres alarmants relevés, l'auteure de l'interpellation demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

- a. Quelles actions concrètes le Conseil fédéral et le SEM comptent-ils mettre en œuvre pour éviter que des migrants mineurs non accompagnés ne disparaissent, ne se retrouvent seuls dans notre pays ou ailleurs en Europe et ne tombent dans les mains du crime organisé ?
- b. En Italie, la loi Zampa prévoit à l'art 12, par. 2, qu'un mineur étranger non accompagné peut, si nécessaire, être confié aux services sociaux jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 20 ans. De fait, les migrants mineurs non accompagnés ne sont plus considérés comme tels que jusqu'à l'âge de 18 ans, comme c'est encore le cas en Suisse. Le Conseil fédéral estime-t-il qu'une telle disposition pourrait être utile afin d'accompagner de manière plus adéquate les migrants mineurs non accompagnés et d'empêcher leur disparition ? Si oui, compte-t-il proposer au Parlement d'adopter une disposition en ce sens ?
- c. Que pense le Conseil fédéral du tuteur volontaire sous la forme introduite en Italie pour suivre les migrants mineurs non accompagnés ?
- d. Dans quelle mesure les autorités suisses collaborent-elles avec les autorités européennes pour lutter contre ce problème alarmant ?